

# La Lettre du CNML

ACTUALITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES



## ÉDITO Les nouveaux défis du CNML

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a installé le CNML le 26 avril dernier. Après Michel Rocard en 1990, c'est la deuxième fois que le chef du gouvernement installe le Conseil national. C'est une marque exceptionnelle de considération dont l'ensemble des forces vives, élus et salariés du réseau des missions locales, peut être fier. Elle est un encouragement à la mobilisation pour l'insertion des jeunes, et en premier lieu pour la réussite des emplois d'avenir.

Autre marque de reconnaissance du rôle du Conseil, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Michel Sapin est intervenu à la réunion plénière et m'a adressé la lettre de mission du CNML. Il attend que le Conseil contribue à la réussite des emplois d'avenir, en coordination avec Pôle emploi, et de la garantie jeunes qui sera expérimentée à partir de l'automne 2013. Il a chargé le Conseil de développer les accords-cadres avec les entreprises, de favoriser une meilleure prise en charge des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, de lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de répondre avec les missions locales au défi du décrochage scolaire. Le ministre souhaite que le dialogue et la consultation soit développés au sein du Conseil, par l'inclusion des jeunes suivis par les missions locales. L'entrée des partenaires sociaux au sein du Conseil sera également étudiée. Enfin, le Conseil pourra être à l'avenir consulté sur les textes législatifs et réglementaires concernant les missions locales.

Le ministre souhaite qu'une clarification soit apportée dans les rôles respectifs du CNML, de la DGEFP, et de l'UNML en matière d'animation opérationnelle du réseau. Sur ce dernier point, j'ai annoncé en séance plénière que je confiais à un groupe de réflexion ad hoc le soin de m'apporter des propositions concrètes que je proposerai rapidement au bureau du CNML.

Ce sont les nouveaux défis posés au CNML pour garantir la cohérence du réseau, la feuille de route des missions locales et la mobilisation de tous face à l'enjeu de l'emploi des jeunes.

**Jean-Paul Dupré**  
Président du Conseil national des missions locales

Lire p. 8

**La Lettre de mission du ministre du travail, au président du CNML**

Lire p. 9 et 10

**Emploi dans les quartiers : les dernières décisions gouvernementales**

Lire p. 11

**Fiche pratique : La convention de partenariat entre ERDF et le CNML**

Lire p. 12

**Emplois d'avenir du secteur sanitaire et social : une opportunité en Limousin**

## À LA UNE

### Plénière du CNML le 26 avril : Jean-Marc Ayrault et Michel Sapin mobilisent les missions locales



Le CNML et son nouveau président Jean-Paul Dupré, président de l'ARML de Languedoc-Roussillon et de la mission locale d'insertion départementale rurale de l'Aude, député-maire de Limoux, ont été officiellement installés par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, le 26 avril dernier. Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social dont vous découvrirez (page 8) la Lettre de mission adressée au président Dupré était également venu ouvrir cette plénière. Alors que la jeunesse est une priorité affichée du quinquennat et que de nouvelles politiques publiques sont mises en œuvre, la présence du Premier ministre et du ministre du travail à cette séance plénière du CNML renouvelé, témoignait de la confiance et du soutien apporté par le gouvernement à l'action des missions locales et de leurs instances. ▶

➡ 487 500

Jeunes en premier accueil en 2011 (voir les chiffres 2011 des missions locales page 7)

## Plénière du CNML le 26 avril : Jean-Marc Ayrault et Michel Sapin mobilisent les missions locales

► En ouverture de cette plénière à laquelle assistaient également, Emmanuelle Wargon, déléguée générale à la formation professionnelle, Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, François Chérèque, inspecteur général des affaires sociales et Jean-Patrick Gilles, président de l'UNML, Jean-Paul Dupré a rappelé la nécessité, « *tout en maintenant l'exigence de qualité et de choix des jeunes les moins qualifiés* » d'atteindre l'objectif de 100 000 jeunes en emplois d'avenir en 2013 : « *C'est plus qu'une obligation, cela doit être pour nous un devoir. Il nous faut mobiliser l'ensemble des employeurs potentiels et, en premier lieu, les collectivités locales.* »

Le président du CNML est revenu sur la rénovation du Conseil national : « *Ce projet a pour objet de clarifier la gouvernance du réseau en concertation avec l'UNML. Cela me paraît être une nécessité absolue. Nous devons répondre aux nouveaux enjeux qui nous sont proposés. Nous devons retrouver notre rôle interministériel. Nous avons un devoir de réussite, la situation l'impose, il en va de notre crédibilité.* »

### « L'implication des missions locales est importante et décisive »

Michel Sapin a évoqué, avec conviction et aussi beaucoup de pragmatisme, les dispositifs dans lesquels sont engagées les missions locales : « *Le gouvernement n'a cessé de faire de l'emploi des jeunes une priorité absolue. L'implication des missions locales ne suffira pas seule à faire reculer le chômage, même si elle est importante et décisive. Les entreprises, les employeurs au sens large, ont une responsabilité et un rôle clé. Nous devons les aider à avoir confiance en la jeunesse.* » Les collectivités ont également été ciblées : « *Je souhaite rappeler à tous les élus présents qu'ils ont un rôle*



▲ Michel Sapin : « À la fin de l'année, les cent mille emplois d'avenir devront avoir répondu à cent mille situations difficiles ».

*fondamental en matière d'emploi, un rôle d'exemplarité en tant qu'employeurs. Les collectivités que vous dirigez doivent montrer qu'il est possible de miser sur les jeunes peu ou pas qualifiés, de les former, de leur donner une chance, pour qu'ils puissent construire leur propre parcours. Je compte vraiment sur vous, présidents des associations régionales des missions locales, pour faire un travail de conviction auprès de l'ensemble de vos collègues élus. Vous êtes l'un des maillons clés entre les jeunes et les collectivités.* » a souligné Michel Sapin qui a annoncé qu'il associera prochainement les présidents des ARML à un plan de mobilisation des collectivités.

Sur l'évolution des critères de sélection des jeunes pour les emplois d'avenir, le ministre a été très clair : « *Soyez convaincus d'une chose : les emplois d'avenir sont et resteront ciblés sur les jeunes peu ou pas diplômés. À la fin de l'année, les cent mille emplois d'avenir devront avoir répondu à cent mille situations difficiles. C'est très difficile, mais nous pouvons être fiers d'une chose : sans les emplois d'avenir, ces jeunes-là n'auraient aucune chance d'être recrutés.* » Le ministre a incité le réseau des missions locales à « *ne pas être prisonnier de rigueurs administratives ou comptables.* » L'adaptation du plan de la formation ou la durée des contrats, voire le temps partiel, sont des exemples de cette souplesse prévue par le dispositif des emplois d'avenir. Michel Sapin a rappelé que les entreprises du secteur marchand pouvaient maintenant s'ouvrir aux emplois d'avenir et qu'il fallait s'y employer.

### « Un devoir d'information et de persuasion »

Le propos du ministre a été constamment concret, ferme également, comme lorsqu'il a rappelé sa volonté de voir allonger la durée moyenne des contrats aidés : « *Il s'agit de donner plus de visibilité à l'employeur et aux bénéficiaires afin d'investir davantage dans l'emploi, la construction et la formation.* » Michel Sapin a délivré un argumentaire en faveur du contrat de génération, rappelant les messages à faire passer aux employeurs : « *Vous avez un devoir d'information et de persuasion auprès de l'ensemble du tissu économique.* » Le potentiel des jeunes recrutés, l'aide aux entreprises compensant l'acquisition progressive de la compétitivité, la baisse de la cotisation chômage sur quelques mois sont des atouts à valoriser, tout comme la portée du contrat de génération qui « *n'est pas seulement une aide à l'embauche des jeunes et au maintien de l'emploi des seniors* », ni « *un contrat aidé supplémentaire* » mais « *un vrai levier de création d'activité* » et « *un outil de soutien à l'entrepreneuriat* » dans la perspective de transmission de petites entreprises. ►

## Plénière du CNML le 26 avril : Jean-Marc Ayrault et Michel Sapin mobilisent les missions locales

► C'est dans ce cadre que le ministre a rappelé le dispositif mis en œuvre avec le ministre de la Ville, François Lamy, pour la mobilisation des moyens de la politique de l'emploi dans les territoires de la politique de la ville avec le dispositif NACRE, et pour renforcer la mobilisation autour du CIVIS.

En conclusion, Michel Sapin a insisté sur la montée en puissance de la politique de l'emploi et sur les effets attendus de la loi sur la sécurisation de l'emploi : « *Nous ne nous limitons pas à trouver des emplois aidés pour ceux qui sont frappés par le chômage, mais nous misons sur quelque chose de plus entraînant et de plus mobilisateur : le potentiel des jeunes et la création d'activité, la possibilité de se lancer véritablement et de réussir.* »

Les échanges qui ont suivi entre le ministre et les membres du CNML ont notamment porté sur les disparités constatées sur le terrain dans la mise en œuvre des emplois d'avenir. Après le tour d'horizon des travaux des commissions, Jean-Paul Dupré, le président du CNML, a accueilli le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, l'assurant de la mobilisation des missions locales : « *Vous nous avez accordé, vous et votre gouvernement, une confiance importante. Nous devons en être dignes, c'est ce que nous nous engageons à faire.* »

### « On n'a jamais tout essayé »

« *Votre rôle est important, c'est la raison pour laquelle je souhaitais personnellement installer ce conseil national des missions locales* », a souligné le Premier ministre. « *Je voudrais vous réaffirmer la détermination du gouvernement à soutenir les missions locales et à réaffirmer leur rôle en faveur de l'emploi et de l'accès à l'emploi des jeunes, à l'autonomie*



▲ Jean-Marc Ayrault : « Il s'agit de s'adresser à des jeunes plus éloignés de l'emploi : il ne faut pas abandonner cette exigence. »

*des jeunes.* » Le chef du gouvernement, en évoquant les perspectives de décentralisation, a assuré : « *L'État continuera à aider financièrement les missions locales, et à les soutenir du point de vue politique et institutionnel, comme un des éléments de la politique nationale et publique de l'emploi.* » Il a également évoqué sa volonté de voir simplifier la perception que l'on peut avoir, depuis le terrain, du rôle et de l'organisation des instances nationales des missions locales. Il a suggéré que ces instances, en se réformant, puissent intégrer des jeunes suivis par les missions locales.

Jean-Marc Ayrault s'est voulu très mobilisateur, soulignant la cohérence entre les politiques publiques concernant les jeunes : « *La France ne peut pas se résigner à ce qu'il y ait 20 % de sa jeunesse qui ne trouve pas de solution pour s'en sortir et s'insérer dans la vie. On n'a jamais tout essayé, mais il faut d'abord utiliser tout ce qu'on a déjà décidé.* » À commencer par les emplois d'avenir : « *Certains disent que c'est trop compliqué et qu'il faut tout changer. Il faut redoubler d'efforts et revenir aux fondamentaux des choix faits par le gouvernement et votés par le Parlement. Il s'agit de s'adresser à des jeunes plus éloignés de l'emploi : il ne faut pas abandonner cette exigence.* » Comme son ministre avant lui, Jean-Marc Ayrault, regrettant « *les circulaires un peu épaisses* » qui accompagnent le vote des lois, a rappelé que les marges de mise en œuvre existaient : « *Je demande aux missions locales de bien prendre connaissance des dispositifs et de s'inspirer de toutes ces souplesses, y compris sur la nature du contrat de travail. Le plus important est de démarrer.* »

### « Plus nous serons déterminés, plus ceux qui doutent retrouveront la confiance »

La banque publique d'investissement, levier de la création d'activité, le contrat de génération, la refondation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, la négociation à ouvrir sur la formation professionnelle, la promotion de l'apprentissage, les actions entreprises pour détecter les jeunes décrocheurs (« *en l'espace de trois mois, nous avons pu ramener 10 000 jeunes dans le système scolaire* »), les recrutements à Pôle emploi pour une approche différente des personnes en situation difficile, tous ces chantiers ouverts par le gouvernement ont été rappelés par le Premier ministre qui a précisé le cadre de la garantie jeunes : « *Le plan de lutte contre la pauvreté comprend un volet concernant les jeunes en grande difficulté à accéder à un emploi. Nous y avons inclus un dispositif spécifique de remise à niveau des jeunes. L'objectif est d'expérimenter cette garantie jeune, dès cette année,*



## Plénière du CNML le 26 avril : Jean-Marc Ayrault et Michel Sapin mobilisent les missions locales

► dans dix territoires. Les jeunes qui s'engageront dans un parcours de réhabilitation, de reprise de confiance et d'estime de soi, pourront bénéficier du RSA à la reprise de la formation. Pour l'instant, ils n'ont rien. Il ne s'agit pas du RSA jeune, mais d'un contrat. Ce sera donnant-donnant, cela nécessitera un suivi fort et concernera les jeunes plus démunis que les autres. À partir de cette expérimentation, l'objectif sera de toucher cent mille jeunes par an. »

Jean-Marc Ayrault a conclu en saluant l'engagement des membres du CNML et de ceux qu'ils représentent : « Vous êtes animés par les valeurs que les Français partagent et auxquelles nous avons envie de croire, les valeurs d'égalité et de solidarité. Plus nous serons déterminés, convaincus et mobilisés, plus ceux qui doutent retrouveront la confiance, et en particulier la jeunesse à laquelle vous vous adressez. »

Retrouvez l'intégralité du discours du Premier ministre sur le portail du gouvernement.



### Un accord national signé avec ERDF

Lors de cette plénière d'avril a été signé un nouvel accord national avec un employeur très important. Il s'agit cette fois-ci d'ERDF. Cette convention de partenariat est destinée notamment à améliorer l'information des jeunes accueillis dans toutes les missions locales du territoire français et à favoriser leur accès à l'emploi. Ce partenariat est issu, entre autres expériences, d'un accord local entre la mission locale de la Mayenne (Pays de la Loire), présidée par Michel Angot, et les services d'ERDF en Mayenne.

Jean-Paul Dupré, président du CNML a dit toute sa satisfaction de voir ERDF, après plusieurs actions en région, s'associer aux actions du réseau national.



Michèle Bellon, présidente du directoire d'Electricité réseau distribution France a expliqué : « C'est grâce à ces collaborations locales que nous signons une convention nationale qui marque notre volonté commune d'intensifier nos échanges. Cette convention va nous permettre de mieux informer les missions locales sur nos métiers, leurs modalités d'accès, de vous communiquer nos perspectives d'emplois, de développer le parrainage par nos salariés volontaires et de faciliter les déplacements des jeunes lors de recherches d'emploi. »

Voir la fiche pratique page 11

## Le point sur les groupes de travail du Conseil

Même si cette plénière du CNML était une séance extraordinaire, marquée par la présence du chef de gouvernement et de notre ministre de tutelle, la matinée a permis de faire un point d'actualité sur les travaux des commissions. Extraits :

### POLITIQUE DE LA VILLE

**Président, Émile Zucarelli, président de l'Association régionale des missions locales de Corse :** « Nous nous situons dans la perspective d'un texte de loi à venir sur la politique de la ville. Nous essayons d'être en mesure, dès le 1<sup>er</sup> juin, de faire des propositions constructives aux ministres, en premier chef à François Lamy, ministre de la Ville. Nous réfléchissons plus particulièrement sur deux idées. On s'aperçoit que les clauses d'insertion sont incroyablement efficaces : on gagnerait à les renforcer et à étendre leur champ d'application. Je crois également qu'il y a un avantage à mieux coordonner nos missions locales et les services de la ville, tant au niveau des communes que des intercommunalités. Cette idée expérimentée à Saint-Lô est une très bonne piste. Nombre de jeunes qui sortent de scolarité sans formation ne viennent pas dans les missions locales. On parle d'école de la deuxième chance, de l'apprentissage des fondamentaux : je crois que c'est là-dessus que nous devons travailler. »

### EUROPE – INTERNATIONAL

**Président, André Montané, vice-président du Conseil général de l'Ariège :** « Notre priorité est d'inciter les missions locales à utiliser la mobilité européenne. Nous estimons que le futur programme européen doit s'adapter aux différents publics de jeunes, y compris ceux qui ont le moins d'opportunité en filière scolaire ou d'apprentissage. Or, en l'état, il n'intègre pas la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi. Nous sommes donc devant une situation très préoccupante. Nous nous engageons à œuvrer afin que les jeunes des missions locales, au même titre que les demandeurs d'emploi, ne soient pas les oubliés des projets de mobilité. Nous demandons une solution française pour que le programme pour la mobilité des travailleurs soit financé avec les mêmes principes de gestion que le programme Leonardo Da Vinci, ou selon les règles des appels à projet à mobilité des jeunes. En 2013, notre programme sera de positionner les missions locales dans le nouveau cadre financier et de diffuser les mesures du futur programme aux intéressés. »

### ENTREPRISES ET EMPLOI


**Vice-présidente, Agnès Roussel, présidente de la mission locale du Centre Manche :** « Le développement du

partenariat avec les acteurs économiques reste une priorité pour le CNML qui œuvre pour faire reconnaître les missions locales comme des structures incontournables pour les entreprises qui veulent recruter des jeunes. Fin 2012, nous comptons 34 grands opérateurs économiques signataires d'un accord avec le CNML. Notre feuille de route pour 2013 est de développer l'animation des accords et de poursuivre le développement des partenariats. Cette action n'a de sens que si elle contribue à donner une image positive de nos jeunes. De leur côté, les entreprises doivent prendre conscience que c'est dans des moments de sous-activité qu'elles doivent s'attacher à l'optimisation des compétences des salariés, au recrutement et à la formation de jeunes. Notre rôle, notre nouveau métier, est d'optimiser les ressources humaines jeunes dans les entreprises : Dominique Estrosi-Sassone, présidente de ce groupe et moi-même y serons très attentives. »

### PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC PÔLE EMPLOI

**Président, Gérard Willmann, président de la mission locale Romans-Royans-Vercors :** « L'accord-cadre renforcé signé entre Pôle emploi, la DGEFP, l'État et le CNML fait état de trois éléments primordiaux : une meilleure efficacité de nos missions locales et des agences sur le territoire pour un meilleur service à la population jeune, la mise à disposition de personnel et le principe de cotraitance. Je serai désormais accompagné du vice-président Michel Plaze sur ces travaux et je l'en remercie. Aujourd'hui, nous sommes toujours en mouvement pour améliorer ce partenariat. La mise à disposition des personnels est soumise à convention : les 325 personnes mises à disposition, ne couvrent pas la totalité de notre réseau. Concernant la cotraitance, avec les difficultés économiques, nous avons eu du mal à réguler tout au long de l'année. En effet, aujourd'hui, de plus en plus de jeunes arrivent dans des situations très difficiles, et, logiquement, Pôle emploi nous les adresse. On peut espérer que dans une conjoncture difficile, nous pourrions éventuellement aborder la discussion du volume et du financement qui va avec. Nous sommes en phase d'évaluation de l'accord-cadre signé pour cinq ans, nous ferons un bilan en septembre. »

### SYSTÈME D'INFORMATION

**Président, Nicolas Tissot, président de l'Association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées :** « Je découvre ce chantier colossal et stratégique pour le réseau, mené en collaboration avec le CNML, la DGEFP, l'UNML et des représentants des directeurs et des 

## Le point sur les groupes de travail du Conseil

► animateurs des missions locales. Il se déroule dans le cadre de la DSP attribuée au groupe ATOS qui a créé une filiale, SIMILO, pour cette opération. Cette société a été choisie pour la qualité et l'ambition de ses propositions, pour la méthode proposée et au regard de ses propositions financières. 2013 est l'année de la construction, la plus concertée possible. Nous mettrons en place la nouvelle gouvernance, avec pour objectif d'arbitrer orientations et priorités, de veiller à la qualité du service rendu et à la cohérence des données. C'est un chantier déjà ouvert et auquel nous souhaitons associer le plus largement possible l'UNML en sa qualité d'employeur. Je souhaite insister sur l'aspect essentiel des animations régionales et des assistances techniques régionales. Cette animation technique, relais important, existe depuis cinq ans, sans avoir été formellement reconnue. Il serait bien de pouvoir l'inscrire dans un cadre pérenne et que nous puissions uniformiser nos fonctionnements sur le territoire. »

### INSERTION SOCIALE ET AUTONOMIE DES JEUNES

**Président, Gilles Drevet, président de l'Association régionale des missions locales de Lorraine :** « Le groupe autonomie et insertion des jeunes réunit quatre groupes : le groupe santé présidé par Martine Gillon, le groupe logement présidé par Cécile Moutte ; j'anime les groupes mobilité et jeunes ruraux. L'actualité nous amène parfois à mettre en place des commissions sur des questions particulières : pour la garantie jeune nous avons élaboré des préconisations remises au groupe de travail animé par Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi. Le CNML participe au groupe de travail organisé par la DGEFP sur la collaboration entre les CAP Emploi et les missions locales. Concernant le groupe mobilité qui était en sommeil, vous avez reçu dans les missions locales une proposition d'expérimentation sur *Mouv'Up*. L'insertion des jeunes ruraux est un sujet qui sera traité dans chaque commission et je souhaite que nous puissions produire un livre blanc sur les difficultés de l'insertion des jeunes dans le monde rural. »

**Vice-présidente, Martine Gillon, présidente de la mission locale Métropole Nord-Ouest :** « Les résultats de l'étude sur la santé mentale des jeunes sont en cours de diffusion dans toutes les régions. Ses résultats ont permis d'impulser des initiatives territoriales impliquant partenaires de la santé et financeurs. Toutefois, nous avons pu constater des disparités importantes dans certaines régions, en particulier concernant les jeunes précaires. Pour 2013, nous prévoyons donc de travailler sur trois axes : piloter, coordonner et favoriser les échanges de données et de pratiques pour

améliorer la qualité des offres de service avec un comité de pilotage ; l'accès au droit et aux soins afin que chaque mission locale puisse offrir le même service aux jeunes (avec une réflexion sur l'acquisition d'une complémentaire santé et sur l'accès à la CMU complémentaire pour les plus démunis) ; la santé mentale des jeunes, pour laquelle les résultats de l'étude confortent notre souhait de création de postes de psychologue dans chaque mission locale. »

**Vice-présidente, Cécile Moutte, présidente de la mission locale Nord-Essonne :** « Jusqu'ici, le travail du CNML a été principalement d'initier l'expérience AGILOJE avec quatre réseaux : l'UNHAJ, l'UNCLLAJ, la fédération des PACT et la FAPIL. Cette expérience a eu lieu sur sept sites de 2006 à 2011. Pour continuer, le groupe de travail propose de s'inscrire dans la ligne de ce qui est préconisé par le gouvernement sur les problématiques de logement des jeunes et d'être un partenaire à part entière, de servir d'interface entre le terrain et les décideurs, afin de faire remonter les problématiques de terrain, de mutualiser les expériences intéressantes et de les diffuser, de faire connaître les propositions du gouvernement dans les missions locales. À terme, je souhaite faire inscrire la problématique du logement des jeunes dans le droit commun. »

### DÉMARCHE D'AUTO-ÉVALUATION

**Vice-président : Jean-Yves Le Douarin, président de la mission locale du Pays de Vannes (suppléant la présidente Agathe Cahierre, présidente de la mission locale du Havre) :** « Je souhaite porter le message de réussite de l'expérimentation de l'auto-évaluation partout où les missions locales l'ont produite dans le processus mis en œuvre. Les porteurs des expérimentations y ont trouvé un intérêt quand les réseaux régionaux s'en sont emparés. On a vu une dynamique de plan d'actions s'enrichir. Je souhaite rendre un hommage appuyé à tous les acteurs de cette expérimentation. Le kit de déploiement est prêt et son architecture générale permet de le faire évoluer en fonction des apports et des nouveaux acteurs de l'autoévaluation. Les missions locales et les réseaux régionaux qui souhaitent rejoindre cette dynamique d'autoévaluation l'auront à leur disposition. Trois sessions de formation de prise en main de cet outil sont proposées. Utilisé correctement, ce processus permet aux équipes de regrouper des marges de manœuvre. En tant qu'élu, j'ai constaté la nécessité de s'investir pour la défense du modèle original d'autonomie des missions locales à travers plus de stratégie. Avec Agathe Cahierre, nous avons décidé d'engager nos structures dans la démarche d'évaluation. »



## Le point sur les groupes de travail du Conseil

### ► ANIMATION DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

**Président, Claude Hujeux, président de l'Association régionale des missions locales de Nord-Pas-de-Calais :**

« La richesse et la diversité des exposés démontrent la motivation et le haut niveau d'implication de l'ensemble du réseau. Nous avons pu également constater que dans chaque domaine, le niveau d'opérationnalité, de généralisation, n'était pas le même dans toutes les régions. La conjugaison de l'action et de la réflexion sur l'action enrichit, renforce et rend plus efficace notre offre de services au bénéfice des jeunes. Il ne m'apparaît pas que le programme national d'animation et d'évaluation a vocation à reprendre l'ensemble des travaux. Il doit s'en inspirer afin de leur apporter une cohérence globale et faciliter une meilleure diffusion dans le réseau.

« Nous sommes en attente de la circulaire qui doit préciser le fonctionnement et le financement de l'animation du réseau. De même, nous restons dans l'attente de l'acte 3 de la décentralisation qui modifiera la donne au niveau régional. Le réseau sera fortement impacté par ces deux données. J'ignorais que Monsieur le président ferait de nouvelles annonces ce matin concernant une possible réorganisation du CNML.

« Dans ce contexte, nous ne pourrions pas faire en 2013 ce qui avait été initialement prévu. Nous devons nous préoccuper des priorités que sont les emplois d'avenir, les contrats de génération en liaison avec Pôle emploi, la garantie jeune et, au travers de tout cela, un travail plus profond de liaison avec les entreprises. Nous aurons à nous préoccuper des retombées sur notre fonctionnement du nouveau système d'information I-MILO. Cela impactera le fonctionnement des animations régionales, donc de l'animation nationale. »

### FORMATION, ORIENTATION ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**Malika Dati, présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy** n'a pu participer à cette plénière. La mise en œuvre du service public de l'orientation et le rôle clé confié aux missions locales dans le plan de lutte contre le décrochage scolaire ont été au centre des travaux de ce groupe. La coopération avec l'éducation nationale sera renforcée. L'acte 3 de la décentralisation et l'évolution à prévoir du service public de l'orientation, en partie décentralisé aux régions, est également au programme de travail.

> [Le rapport d'activité 2012 du secrétariat général du CNML.](#)

## Les chiffres d'activité 2011 des missions locales

Le Conseil national des missions locales a pour mission de rendre public, chaque année le bilan d'activité des missions locales. Il s'efforce de rendre lisible, auprès de l'ensemble des financeurs, l'activité de ce grand service public de l'insertion des jeunes. Pour sa onzième édition, ce bilan d'activité présente les données chiffrées de l'activité des missions locales sous de nombreux aspects, l'insertion des jeunes accompagnés, les programmes nationaux confiés au réseau, l'offre de service, l'organisation territoriale, les ressources humaines et les financements.

En 2011 les 11 816 professionnels des 454 missions locales et PAIO, ont accueilli 1,365 million de jeunes. Avec 1 365 000 jeunes en contact, 1 146 000 jeunes reçus en entretien et 487 500 jeunes en premier accueil, le niveau de prise en charge des jeunes confirme le record historique déjà atteint l'an passé.

[Télécharger les chiffres d'activité 2011.](#)

[Sur le site du CNML retrouvez tous les bilans d'activité des missions locales par région.](#)

**La Lettre de mission de Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, adressée le 25 avril 2013 au président du CNML, Jean-Paul Dupré**

Monsieur le Président,

Le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat.

L'emploi est leur première préoccupation et la crise que nous traversons rend plus difficile encore leur insertion professionnelle, en particulier pour ceux qui ont quitté l'école sans qualification. Les missions locales, qui accompagnent depuis 30 ans les jeunes sortis du système scolaire, sont en première ligne pour apporter des réponses et relever ce défi.

Président du conseil national des missions locales, nommé par le Premier Ministre sur ma proposition, votre rôle est essentiel pour la mobilisation des acteurs concernés au sein du CNML. Lieu d'échange sur le contenu des actions des missions locales, le CNML doit en garantir la cohérence et la soutenabilité, permettant une validation commune de leur « feuille de route » ainsi qu'une construction commune des outils, et notamment du système d'information, nécessaires à sa mise en œuvre.

Je souhaite que le CNML contribue activement à la réussite des emplois d'avenir, en relayant cette ambition forte pour les jeunes non qualifiés auprès de toutes les missions locales. Il s'agit d'un programme essentiel, dont les missions locales sont les opérateurs directs sur le terrain.

Je rappelle à cette occasion l'importance de la coordination avec Pôle emploi pour la réussite des emplois d'avenir. Le partenariat avec Pôle emploi – qui fait l'objet d'un accord tripartite CNML, Pôle emploi et État qu'il faudra renouveler en 2015 – assure une complémentarité permettant aux jeunes, dans leur diversité, de bénéficier d'une offre de services adaptée pour les guider dans leur recherche d'emploi ou de formation.

Autre dispositif dont les missions locales pourront se saisir : la garantie jeunes, qui sera expérimentée dans dix territoires pilotes à compter de septembre 2013. Elle sera l'occasion de repenser les pratiques d'accompagnement et de développer la relation entreprise. Le développement des accords-cadres avec les entreprises, la mutualisation des bonnes pratiques en la matière, l'appui au déploiement de méthodes innovantes de placement des jeunes au travers par exemple des techniques de médiation active, seront autant de points d'appui utiles.

Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires constituent pour les missions locales une population sensible : leur part parmi les jeunes suivis par les missions locales ne doit pas diminuer. Bien au contraire, ces jeunes qui bénéficient peu d'appuis extérieurs dans leur recherche d'emploi ont d'autant plus besoin des missions locales.

Les missions locales doivent aussi jouer leur rôle dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'entrée dans la vie active étant un moment charnière à cet égard. Elles peuvent agir pour éviter les retraits précoces du marché du travail des jeunes femmes et faciliter la diversification des choix professionnels en luttant contre les stéréotypes liés au genre.

Répondre au décrochage scolaire est l'une des préoccupations majeures du Gouvernement et les missions locales doivent contribuer, dans le cadre des plateformes d'appui et de suivi présentes sur chaque territoire, à apporter des solutions adaptées à la situation et au projet de chaque jeune.

S'agissant du rôle du CNML en tant qu'instance de dialogue et de consultation, des pistes d'amélioration sont possibles. Je vous invite à les rechercher, et à formuler des propositions dans ce domaine. Ainsi par exemple, le Gouvernement souhaite promouvoir la participation des bénéficiaires aux politiques qui les concernent et donc l'inclusion de jeunes suivis par les missions locales dans les travaux du CNML. Je lancerai prochainement une consultation des partenaires sociaux afin d'envisager leur entrée au CNML au titre des actions qu'ils mènent, en partenariat avec les missions locales, pour l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes.

Mes services engageront par ailleurs une révision du décret constitutif du CNML afin de prévoir sa consultation sur les textes législatifs et réglementaires concernant les missions locales.

S'agissant de l'animation opérationnelle du réseau des missions locales, dans le domaine de la politique de l'emploi, la situation actuelle ne m'apparaît pas satisfaisante, en raison d'une certaine confusion des responsabilités et d'un manque de coopération entre le secrétariat général du CNML, l'UNML et les services de la DGEFP. Une clarification s'impose, pour une meilleure efficacité et une optimisation des moyens. J'ai demandé à Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, d'y travailler avec vous et avec le président de l'UNML pour me faire des propositions.

Je sais pouvoir compter sur vous et sur le CNML et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



## Emploi dans les quartiers : les dernières décisions gouvernementales

En 2011, selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage dans les zones urbaines sensibles (ZUS) s'établit à 22,7 %. Ce chiffre est 2,7 fois supérieur au taux de chômage hors ZUS (8,5 %). S'agissant des jeunes, le taux de chômage des 15-24 ans résidant en ZUS se maintient à plus de 40 % en 2011, soit près du double de celui observé dans les unités urbaines environnantes (21,6 %). Annoncées lors du Comité interministériel des villes du 19 février dernier, trois décisions sont mises en œuvre pour favoriser l'emploi dans les quartiers et lutter contre les discriminations à l'embauche dont sont victimes les jeunes actifs.

### Une convention interministérielle ville et emploi

Le ministre du travail, Michel Sapin et le ministre délégué à la ville, François Lamy, ont signé, le 25 avril, une convention interministérielle. Afin de renforcer les actions de soutien à l'emploi dans les quartiers pendant les trois prochaines années, cinq objectifs opérationnels sont fixés pour les trois ans à venir :

- favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires grâce à une plus forte mobilisation de l'accompagnement Nacre pour les demandeurs d'emploi ;
- permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en ciblant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification (développement de l'alternance et les dispositifs de 2<sup>e</sup> chance, réduction de l'illettrisme, qualification des jeunes en emploi d'avenir) ;
- offrir un accompagnement vers l'emploi spécifique qui passe par une augmentation du recours au CIVIS (20 % pour les jeunes des ZUS d'ici 2015) et un renforcement des opérations de parrainage ;
- permettre aux habitants des ZUS de bénéficier pleinement des leviers d'accès à l'emploi (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion) ;
- expérimenter les emplois francs comme un outil de lutte contre les discriminations.

La convention indique par ailleurs que l'atteinte de ces objectifs est conditionnée à une adaptation du service public de l'emploi aux besoins des quartiers prioritaires (présence des missions locales, accompagnement des jeunes filles, offre de services de Pôle emploi) et à une mobilisation des moyens des services déconcentrés de l'État : délégués des préfets, unités territoriales des DIRECCTE. La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du travail et le ministre délégué à la ville.



Les 27 décisions du CIV du 19 février 2013 sont articulées autour de 5 engagements qui mobilisent l'ensemble des membres du Gouvernement :

- Co-construire la politique de la ville
- Mobiliser les politiques de droit commun
- Poursuivre la rénovation urbaine
- Concentrer les interventions publiques
- Mettre fin aux stigmatisations et aux discriminations



© Yves M. Clavier/Magnon

### L'action de Pôle emploi renforcée dans les quartiers

Alors qu'il était en déplacement aux Mureaux (78), le 30 avril, le Président de la République a assisté, aux côtés de François Lamy et de Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, à la signature de la convention d'objectifs entre Pôle emploi, le ministère du travail et le ministre délégué à la ville. Cette convention, qui s'inscrit dans le prolongement de la convention interministérielle du 25 avril, vise à renforcer et à adapter la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers populaires grâce à la création de nouveaux sites ou de missions d'accueil et d'information.

Quelque 400 agents de Pôle emploi seront ainsi affectés dans les quartiers pour accompagner les demandeurs d'emploi et favoriser le recrutement des résidents de ces quartiers par les entreprises. Pour plus d'efficacité, la convention prévoit de mobiliser tous les dispositifs de la politique de l'emploi : emplois d'avenir, emplois aidés, insertion par l'économie, création d'entreprise, parrainage, alternance et emplois francs ; emplois francs dont Pôle emploi assurera la gestion et l'évaluation pour le compte de l'État. Enfin, nouveauté : les services de Pôle emploi seront systématiquement associés à la signature des futurs contrats de ville. La convention d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers populaires entre le ministère du travail, le ministre délégué à la ville et Pôle emploi.

## Emploi dans les quartiers : les dernières décisions gouvernementales

### ► Les emplois francs démarrent dans 10 agglomérations

Complémentaire des emplois d'avenir et des contrats de génération, ce nouveau dispositif vise à inciter les entreprises à embaucher les jeunes de moins de 30 ans résidents des zones urbaines sensibles en instaurant une aide à l'embauche forfaitaire de 5 000 euros. Il est ainsi conçu tout à la fois comme une mesure pour l'emploi et un outil de

lutte contre les discriminations dont sont souvent l'objet ces jeunes du fait de leur lieu de résidence. 10 agglomérations ont été retenues pour expérimenter les premiers emplois francs : Marseille (13), Amiens (80), Grenoble (38), Clichy-Montfermeil (93), Toulouse (31), Lille (59), Perpignan (66), Saint-Quentin (02), Sarcelles (95) et Fort de France (972) pour les outre-mer. Le projet de décret sur les emplois francs est actuellement examiné par le Conseil d'État. Leur mise en œuvre est prévue pour l'été 2013.

## Sécurisation des contrats en alternance : accompagner en amont pour limiter les ruptures

**Depuis 2009 plusieurs expérimentations sociales ont été conduites avec l'appui du Fonds d'expérimentation jeunesse sur le thème de la sécurisation des contrats en alternance. Sur les 12 projets arrivés à terme, 5 projets ont été portés par des missions locales, des ARML et le CNML et quatre autres sont portés par d'autres organismes mais associent des missions locales.**

L'étude de l'Association nationale des directeurs de missions locales (ANDML) « Quels enseignements retenir des expérimentations sociales menées par les missions locales ? », préfacée par le président du CNML, Jean-Paul Dupré, tire les enseignements de ces expérimentations et met en avant l'accompagnement en amont pour diminuer significativement les ruptures de contrats. « Lorsque les missions locales sont porteuses du dispositif et pilotes de l'accompagnement, plusieurs effets positifs peuvent être constatés ; en premier lieu, la diminution du taux de rupture (de 10 à 50 %) notamment quand les métiers sont mieux connus en amont de la signature du contrat ; ensuite l'accompagnement par la mission locale permet une prise en charge des freins sociaux (santé, hébergement, mobilité) ; enfin, une meilleure prévention des ruptures » se félicite Jean-Paul Dupré.

« À l'heure où les études sur le décrochage scolaire montrent à la fois le poids de l'orientation subie mais aussi l'importance des moments charnières (6<sup>e</sup>, seconde) comme cause de décrochage, il est particulièrement important de s'intéresser à l'amont de la signature du contrat dans le cadre d'une sécurisation du parcours en alternance » précise Philippe Cormont, chargé d'études et d'analyses à l'ANDML et auteur de cette synthèse, qui propose un schéma de sécurisation de l'alternance à partir des principales actions mises en place par les missions locales : en amont de la signature, les premiers mois, puis en cours et à la fin du contrat. Un autre facteur de réussite essentiel est de disposer d'un référent spécialisé et formé au sein de la mission locale ou « tuteur externe ».

C'est également ce que préconise Régis Barbier, directeur de la mission locale de l'arrondissement de Beaune, qui a mis en place depuis 2002 un dispositif d'accompagnement de tous les apprentis de l'hôtellerie-restauration sur son territoire : « Le tutorat externe est une démarche de prévention pour sécuriser la transition des jeunes vers le marché du travail. Il peut être une réponse comme peuvent l'être une démarche qualité au niveau des centres de formation et le développement de la formation des maîtres d'apprentissage. » Lire l'étude sur le site de l'ANDML.

**Quels enseignements retenir des expérimentations sociales sur l'alternance menées par les Missions Locales?**

Etude conduite par l'ANDML  
Avril 2013



Suivi de  
**Le tutorat externe pour sécuriser le parcours des apprentis**  
Régis Barbier, Directeur de la Mission Locale de l'arrondissement de Beaune

pour les jeunes  
**ANDML**  
La dynamique d'un réseau

**Préface de Jean-Paul Dupré**  
Président du Conseil National des Missions Locales

## La convention de partenariat entre ERDF et le CNML



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

### Le contexte

Le 26 avril 2013 à l'Assemblée nationale, Michèle Bellon, présidente du directoire d'ERDF et Jean-Paul Dupré, président du CNML ont signé, en présence du Premier ministre Jean-Marc Ayrault et de Michel Sapin, ministre du travail, une convention de partenariat pour l'emploi des jeunes. L'insertion professionnelle, l'emploi, la formation, le développement local et la proximité avec les territoires sont au cœur de ce partenariat national qui s'appuie sur des accords locaux déjà engagés notamment en Mayenne, Alpes-de-Haute-Provence et Poitou-Charentes. Selon les besoins et les attentes des acteurs locaux, de nouvelles conventions pourront être conclues dans le cadre de cet accord national. ERDF, filiale à 100 % du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité de 95 % du territoire français continental. C'est un employeur important avec, en 2012, plus de 2 000 embauches réalisées et 1 300 nouveaux alternants accueillis dans l'entreprise.

### L'essentiel

#### • ERDF accueille des alternants

Cette année encore, ERDF accueille plus de 1 000 nouveaux alternants dans tous ses métiers. En 2012, plus de la moitié des alternants ont été recrutés en CDI à l'issue de leur formation. ERDF accueille des alternants à tous les niveaux de diplômes, du CAP au Master 2. Pour un CAP, BEP ou Bac Pro, les métiers sont : conseiller(e) accueil distributeur, technicien(ne) clientèle et technicien(ne) réseaux.

#### • ERDF recrute des techniciens

Chaque année, ERDF recrute plus de 1 200 techniciens et techniciennes, du CAP au Bac +3 dans ses 5 grandes familles de métiers :

- Relations clients et fournisseurs [responsable accueil, conseiller(e) clients/fournisseurs, technicien(ne) clientèle, technicien(ne) raccordement].
- Comptage métrologie [technicien(ne) agence comptage mesures].
- Exploitation des ouvrages [technicien(ne) conduite des réseaux, technicien(ne) travaux sous tension, opérateur(trice) dépannage, technicien(ne) réseaux].
- Développement des réseaux [chargé(e) d'affaires ou d'études, technicien(ne) cartographe].

- Métiers transverses [chargé(e) de prévention et de sécurité, technicien(ne) informatique, gestionnaire achats, opérateur(trice) logistique].

#### • Les actions prévues dans l'accord ERDF-CNML

- Sensibiliser et informer sur les métiers d'ERDF et leurs modalités d'accès.
- Organiser des visites de site afin de faire découvrir le monde de l'entreprise.
- Associer les missions locales à des manifestations sur l'emploi (forums sur les métiers, journées portes ouvertes, etc.).
- Communiquer aux missions locales les perspectives de recrutements ouvertes aux jeunes.
- Intégrer les candidatures proposées par les missions locales, dans le cadre du processus de recrutement ERDF.
- Favoriser le développement des actions de parrainage vers l'emploi en proposant aux salariés volontaires de l'entreprise de s'impliquer dans ces actions.
- Faciliter le déplacement des jeunes lors de leurs recherches d'emploi.

### En savoir plus

- [La convention de partenariat ERDF-CNML](#)
- [La convention régionale ERDF-ARML de Poitou-Charentes](#)
- [La convention ERDF-Mission locale de la Mayenne](#)

- [Le recrutement sur le site d'ERDF](#)
- [Le dépliant : L'alternance chez ERDF](#)
- [Le dépliant : ERDF recrute des techniciens](#)
- [Le témoignage de Rémi, opérateur logistique chez ERDF](#)



## Emplois d'avenir du secteur sanitaire et social : une opportunité en Limousin

**Avec 300 emplois d'avenir créés début mai, la région Limousin est déjà au quart de son objectif. Le secteur sanitaire et social régional a été sensibilisé très tôt. Il représente un potentiel important de création d'emplois d'avenir, notamment dans les établissements accueillant des personnes âgées. Et les collectivités – région et départements – sont très impliquées. Il va falloir cependant préciser et conforter l'offre de formation et son financement pour accompagner le mouvement : l'ARML vient de créer un poste de chargé de mission emplois d'avenir.**

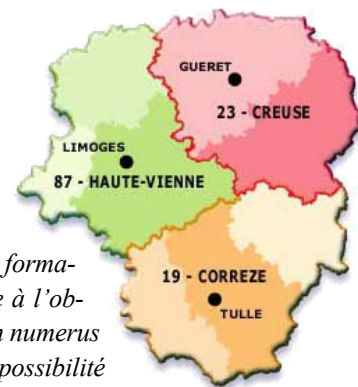
En région Limousin, un emploi d'avenir sur trois a été créé dans le domaine sanitaire et médico-social. Ce constat tient à l'une des particularités de cette région, composée de trois départements plutôt ruraux, qui compte 119 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 82 structures d'accueil d'adultes en situation de handicap, comme l'explique l'animatrice régionale Estelle Dueso : « *Nous avons une forte demande sur des emplois d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques. Les trois années du dispositif permettent de former réellement les jeunes et de les fidéliser. C'est très important dans des secteurs géographiques assez faiblement peuplés.* »

Pour recruter, les établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées se sont souvent tournés vers les missions locales, un choix presque évident ici : « *Nous avons des liens déjà anciens avec les EHPAD et les collectivités. Les missions locales en Limousin avaient été sollicitées pour développer la professionnalisation des emplois jeunes. La mesure CAE Passerelle a conforté l'accompagnement réalisé auprès des employeurs du secteur non marchand qui se poursuit depuis trois ans avec la prescription de CUI-CAE traditionnels par les missions locales* », rappelle Christine Thibaut-Parron, directrice de la mission locale rurale de Haute-Vienne.

Sur son territoire qui couvre l'ensemble du département à l'exception de l'agglomération de Limoges, cette mission locale a effectué une prospection aboutissant à une centaine d'offres d'emplois d'avenir dont la moitié dans le secteur sanitaire et social, offres communiquées aux membres du SPE, Pôle emploi et Cap emploi. À ce jour, 83 postes sont pourvus dont 51 dans les établissements médico-sociaux : « *Les EHPAD ont été les premiers à réagir. Ils sont confrontés à des problèmes de financement et de qualification. Les emplois d'avenir, intégrés à leur GPRH, peuvent répondre à ces difficultés. De plus, le Conseil général de Haute-Vienne, au-delà de l'accueil d'emplois d'avenir dans ses services, participe au reste à financer des emplois d'avenir dans les EHPAD, sur des emplois spécifiques, et dans les collectivités.* »

Restent des interrogations sur la formation. « *Les emplois du secteur sanitaire et social sont réglementés ; on ne les exerce*

*durablement qu'avec un diplôme. La formation d'aide-soignant est conditionnée à l'obtention d'un concours et soumise à un numerus clausus. La question se pose de la possibilité financière et opérationnelle d'amener les jeunes en emploi d'avenir jusqu'au diplôme.* », rappelle Estelle Dueso qui souligne qu'il existe encore beaucoup d'interrogations, même si la région Limousin se positionne comme un acteur de la formation des non diplômés. C'est en partie pour aider les employeurs à trouver des réponses adaptées que l'ARML a obtenu la création d'un poste de chargé de mission emplois d'avenir. Le schéma d'orientation régional pour le déploiement des emplois d'avenir en Limousin sur le site de la Direccte Limousin.



▲ Rencontre entre les missions locales et UNIFAF, Opcv de la branche sanitaire, sociale et médico sociale

Le guide UNIFAF : Emploi d'avenir pour recruter, intégrer et qualifier un jeune dans votre établissement.

### Une chargée de mission emplois d'avenir

L'ARML du Limousin vient de se doter d'une chargée de mission emplois d'avenir. Pris en charge à 100 % par l'État, dans le cadre des crédits d'accompagnement, ce poste est confié à Manon Volla qui a pour mission d'assurer l'appui aux réseaux des missions locales et des Cap emploi du Limousin, dans la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir.

Soit, dans la pratique, la mutualisation et la capitalisation de bonnes pratiques ; la communication interne et externe relative à la mise en œuvre du dispositif, notamment par le biais du site internet ; l'élaboration et la diffusion d'outils ; la construction d'un réseau de partenaires, notamment d'entreprises et d'OPCA, et la déclinaison des accords nationaux ; le recueil et la synthèse des besoins de formation des jeunes bénéficiaires du dispositif emplois d'avenir. Le site de l'Association régionale des missions locales du Limousin.

## > Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : bilan d'étape

Lors de la réunion plénière du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) du 25 avril, François Chérèque a présenté le bilan d'étape de la mission de suivi de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'occasion de faire un point sur la méthode d'évaluation de la pauvreté, sur la déclinaison territoriale du plan et d'attirer l'attention du Gouvernement sur plusieurs points : les moyens financiers, la revalorisation du plafond de la CMU-C, l'aide alimentaire européenne, l'hébergement et l'accompagnement des personnes habitant des campements ou des squats. Le dossier sur le site du CNLE.

## > Emplois d'avenir en Ile-de-France : les fiches pratiques de Défi métiers



Défi métiers, le CARIF OREF francilien édite le « Guide pratique Défi métiers des emplois d'avenir » qui permet de repérer, pour chaque secteur ouvert aux emplois d'avenir, des éléments sur le contexte professionnel, les emplois de niveaux V et IV et les certifications accessibles. Une fiche rémunération vient compléter le dispositif. Le Guide pratique Défi métiers des emplois d'avenir sur [www.carif-idf.org](http://www.carif-idf.org)

## > Nord-Isère : une nouvelle mission locale sur Facebook

La mission locale Nord-Isère rejoint les missions locales déjà présentes sur le réseau social pour mieux communiquer avec les jeunes. Retrouvez sur cette page les actualités de la mission locale, des vidéos sur les métiers, les services offerts par la structure et ses partenaires. La mission locale Nord-Isère sur Facebook.

## > Les métiers de la mécanique

La Fédération des Industries Mécaniques a ouvert un site Internet dédié à ceux qui souhaitent découvrir la mécanique ou la promouvoir auprès des jeunes. « Découvrir » pour trouver des informations sur la mécanique et ses métiers, ses formations, les besoins de recrutement des entreprises du secteur. « Promouvoir » pour les industriels, enseignants et conseillers qui peuvent télécharger des outils. « Portraits » propose des témoignages de jeunes, apprentis, chefs d'entreprise et salariés. [lesmetiersdelamecanique.net](http://lesmetiersdelamecanique.net)



## > Emploi des jeunes peu qualifiés : les propositions du CAE

Le CAE (Conseil d'analyse économique) a publié en avril une note sur l'emploi des jeunes peu qualifiés en France. Le CAE propose notamment de réorienter les emplois

d'avenir vers le secteur privé, de cibler les contrats de génération sur les jeunes peu qualifiés et de « renforcer de manière ciblée les moyens du service public de l'emploi sur les jeunes les moins diplômés, en s'appuyant sur les missions locales et sur des prestataires extérieurs dont les interventions seraient coordonnées par une unique entité administrative. » La Note du CAE n° 4, avril 2013.

### PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

Les Borromées 2,  
1 avenue du Stade de France  
93201 Saint-Denis

Tél. 01 44 38 34 96  
Mél. [info.cnml@emploi.gouv.fr](mailto:info.cnml@emploi.gouv.fr)

**Directeur de la publication :**  
Vincent Delpy

**Rédacteur en chef :** Yves Auton

On participé à ce numéro :  
Jacques Bonnet, Amaria Sekouri,  
Estelle Dueso, Christine Thibaut-Parron

**Réalisation :**  
Desk 53

**Crédit photo :**  
CNML, Benoît Granier/Matignon, ERDF,  
SG-CIV, ARML Limousin